COMPTE RENDU du CSAL
du 19 Juin 2023

Le Second Comité Social d'Administration Locale (CSAL ex CTL) s'est tenu mardi 19 juin à la direction à Montauban.
Les quatre syndicats, Solidaires Finances Publiques, la CGT, FO et la CFDT étaient présents.

Points inscrits à l'ordre du jour :

- Approbation du PV du CSAL du 12 janvier
- Élection des représentants du personnel pour siéger au conseil médical
-Transfert de 2 emplois du SIE-Moissac vers Montauban
- Création du Pôle Unifié de Contrôle (PUC) au 01/09/2023
- Point de sécurité dans le cadre du contrôle fiscal
- Point sur **SEM@FOR**
- Bilan de l'accueil durant la campagne IR
Questions diverses

Après avoir vérifié que toutes les parties convoquées étaient présente, le Président a demandé s'il y avait des liminaires.

Comme à son habitude, Solidaires 82 ouvre le bal avec la lecture d'une liminaire (annexe 1) et pointe immédiatement du doigt les sujets qui fâchent tels que l'absence de règlement concernant les nouvelles instances de dialogue « social » (CSAL/FS).

Monsieur le directeur nous affirme avoir entendu notre position et rappelle que « même en l'absence de règlement, il est nécessaire de travailler dans l'intérêt de tous » !
Peut-être serait-il temps de lui proposer la carte d'adhérent ?

Le dialogue s'amorce donc et démarre avec l'approbation du procès-verbal du précédent CSAL du 12 janvier après que Solidaires, toujours soucieux des détails, note que le décompte des accidents de travail ne correspondait pas à la réalité…

Élection des représentants du personnel pour siéger au conseil médical

Nous enchaînons avec le vote des représentants du personnel au Conseil Médical Départemental (CMD).
C'est ce qui remplace la Commission de Réforme.
Quant à son organisation, alors qu'une demande de révision auprès de la DGAFP était en cours le jour de ce CSAL…
NON, la DDFIP de Tarn-et-Garonne exige aujourd'hui le vote des représentants du personnel au CMD.
Une élection pilotée par l'administration, à laquelle les candidats ne sont pas nécessairement représentants du personnel !!!
Une élection à laquelle les suppléants n'ont pas droit de vote en l'absence des titulaires.
Une élection devant retenir 15 représentants au Conseil médical et pour laquelle, même notre Direction ne sait pas comment l'employer par la suite… Une liste de candidats, classés par ordre alphabétique est soumise au vote des membres TITULAIRES du CSAL.
Sachant qu'en conseil médical, deux élus siègent et votent sur la situation médicale et professionnelle des agents concernés, la Direction propose que l'on vote la liste et que lors des conseils médicaux, ils procéderont par tirage au sort !!!
NON le CMD n'est pas une loterie.
À la demande de Solidaires, une suspension de séance a permis aux membres du CSAL de se concerter en inter-syndicale.
La liste a été votée en l'état. Solidaires, CGT, FO et CFDT s'entendront pour représenter leurs adhérents le moment venu.

Transfert de 2 emplois de SIE de l'antenne Moissac vers Montauban

Le point suivant concerne le transfert de deux postes C du SIE-Moissac vers le SIE de Montauban.
Monsieur le directeur confie volontiers que cette antenne de Moissac ne convient à personne ! Ajoutant que la gestion sur deux sites est difficile pour la responsable de SIE ! M le Directeur va jusqu'à nous citer, reprenant le PV de 2019 où nous dénoncions les risques de cette situation.
https://sections.solidairesfinancespubliques.info/820/actualite/fs-sst/48-boycott-intersyndical-du-chs-ct-du-22-11-2019.html

Référence au boycott intersyndical du CHSCT du 22/11/2019. Nous ne manquons pas de redire que ce choix de fusion pour les deux SIE en 2020 est celui de la direction et non le souhait des syndicats, eu égard aux désagréments tellement prévisibles !!!

Bref, sans admettre que nous avions raison, la Direction nous informe que de fait, au fur et à mesure des départs, les postes du SIE Moissac seront systématiquement transférés sur Montauban et ce tant que le directeur sera présent !
Pour autant, la pression ressentie par les agents du SIE ne risque pas de s'atténuer car comme vous vous en doutez, bien que les emplois soient effectivement transférés, personne ne peut prédire s'ils seront pourvus.
Impliquant de facto une charge de travail supplémentaire aussi bien au SIE-Moissac qu'à Montauban…

Le Directeur rappelle toute sa confiance au chef de service pour réorganiser son service et mener à bien ses missions.

Pour conclure avant le vote, Solidaires développe son point de vue (avis en annexe 2 – joint au procès-verbal)

Solidaires Finances Publiques s'oppose à cette nouvelle vague de suppressions d'emplois qui va aggraver la dégradation des conditions de travail des personnels, augmenter la précarisation des emplois et nuire encore une fois à un service public de qualité.

Les quatre syndicats ont voté CONTRE à l'unanimité.

Création du Pôle Unifié de Contrôle (PUC) au 01/09/2023

Autre point important à l'ordre du jour : la création du Pôle Unifié de Contrôle (P.U.C.).
Selon le directeur, cette fusion se justifie par le « besoin de fluidification des échanges » entre les services de Pôle Contrôle et Expertises (PCE), Brigade de Contrôle et de Recherches (BCR) et Brigade Départementale de Vérification (BDV).
La Direction minimise en nous expliquant qu'en pratique il ne s'agit que d'un ultime jeu de chaises musicales des encadrants.

Ce point étant soumis à avis, Solidaires 82 émet des réserves et développe son point de vue.
(avis en annexe 3 – joint au procès-verbal) Faisons part de nos craintes et de nos revendications à maintenir le rôle et les missions propres à chacun de ces 3 services… complémentaires, oui… mais pas de substitution entre eux !

Solidaires Finances Publiques s'oppose à cette fusion et vote CONTRE (3 voix).

Point de sécurité dans le cadre du contrôle fiscal

Le point suivant concernait les mesures de sécurité à destination des collègues réalisant des vérifications sur place.

Dans un climat d'agressivité toujours plus importante, aucune mesure importante n'a encore été prise. Face à l'urgence de la situation suite au drame de novembre dernier, il est déplorable que cela ne soit pas traité avec plus d'importance.

Les mesures envisagées sont entre autres : un recours accentué à l'anonymat dans les procédures, un téléphone et un boîtier d'urgence (rapidement inutile sur ALBASUD qui se trouve en zone blanche), une veille sur les réseaux sociaux (dont la pertinence reste à définir) ou encore l'utilisation de gilets pare-balles… Tout cela étant bien entendu insuffisant pour Solidaires.

Point sur SEM@FOR

Le nouveau gadget gracieusement offert est, en soi, un outil fonctionnel et "relativement" simple d'utilisation. Toutefois, dans leur grande sagesse, nos dirigeants font une fois de plus peser la charge sur les agent.e.s de scruter les opportunités de

formation.
Rappelons que dans bien des services, les agent.e.s n'ont pas le temps de chercher dans le catalogue! De surcroît, trouver une formation adaptée n'est pas synonyme d'y être inscrit par son responsable hiérarchique qui prétextera bien facilement des "besoins de service" encore une fois liés au manque de personnel !

Bilan de l'accueil durant la campagne IR

Avant-dernier point abordé durant cette instance : le bilan de campagne de l'impôt sur le revenu.
Outre une utilisation des chiffres erronée et ne reflétant absolument pas la réalité de la débâcle, le directeur assure malgré tout que la réflexion sur les métiers d'accueil reste une de ses préoccupations.
Là où cette campagne IR est particulièrement difficile avec la superposition de la campagne de déclaration d'occupation des biens immobiliers, le cruel manque d'agents, dans un climat social électrique et toujours plus de renfort de plateformes nationales (qui rappelons-le, avaient pour but initial de nous soulager), le résultat bien que bon sur le papier se traduit par une terrible fatigue des agents dont une importante partie ne sort plus la tête de l'eau.
Encore une fois, les conditions de travail sont négligées et les risques psychosociaux minimisés.

Un vigile sera dépêché pour affronter la foule matinale qui vient remplir son devoir déclaratif pour GMBI avec des incivilités fréquentes, complétées de fiches de signalement au passage.

Le 16 juin était publié sur Ulysse National, un article annonçant fièrement que GMBI et Gestloc étaient entrés dans le quotidien des services fonciers. À en croire l'article, tout va bien. Pourquoi en douter ?
Les propriétaires relancé·es suite à la détection de leur piscine, commencent eux aussi à régulariser leur situation administrative.

Le rythme de croisière est enclenché !

En effet tout va bien !

Juste une petite question : tous ces usagers qui envahissent nos Centres des Finances Publiques viennent pour quoi ? Ils attendent l'embarquement pour la croisière ?

Photo prise au CDFIP de Montauban, le 19/06/2023

Solidaires n'a de cesse de répéter que plus on multiplie les canaux pour nous joindre, plus les usagers ne joignent... personne !
Néanmoins les mails, les APRDV et les E-contact saturent nos boites téléphoniques et électroniques.

C'est la théorie de la tartine de confiture, moins t'en as, plus t'en étales !

MOINS la DGFIP se donne les moyens d'accueillir, PLUS elle affiche ses moyens d'accueil !

QUESTIONS DIVERSES

Solidaires 82 indique la panne de la clim depuis sa mise en route le 12 mai, car la société 3F est en attente d'un écran de commande, l'intervention devrait se faire le 23 juin, nous constatons que la loi énergie est passée depuis et la clim est bridée à 26C° max !

Vos représentants en CSAL

Stéphane RAMBEAUD – Quentin DENISE – Stéphanie BOURGER

Solidaires Finances Publiques 82
Section du Tarn-et-Garonne

Liminaire

CSA L- du lundi 19 juin 2023

Désignation des représentants et représentantes en conseil médical.

Monsieur le Président,

Solidaires Finances Publiques 82 ne peut siéger lors de cette instance sans dénoncer à ce jour ,en ce moi de juin 2023 soit 6 mois après les élections professionnelles , toujours l'absence totale de règlement pour cette nouvelle instance du Comté Social Administration comme pour les Spécialisées promis déjà pour la fin du 1er trimestre . Lors du Web Binaire du 24 mai 2023 où l' accent était mis sur le grand dialogue social on comprend que c'est pour juillet 2023,nous on l'attend pour septembre comme les nouveaux agents , d'ailleurs il y à que le mot de Social dans cette réforme la preuve ci-dessous , le diable se cache dans les détails .

Solidaires Finances Publiques 82 ne peut siéger lors de cette instance sans dénoncer toujours l'absence totale de dialogue social quant à la déclinaison du décret du 11 mars 2022 portant réforme des instances médicales et cela à tous les niveaux.

Pour circulaire d'application, la DGAFP a mis en place une simple Foire Aux Questions sans aucune concertation avec les OS.
Suite à une mise à jour sur son site de cette FAQ en avril 2023, elle a sommé l'ensemble des ministères de mettre en application les modalités de désignations qu'elle a décidé de manière unilatérale.
Le Ministère l'a alors déclinée dans une note suite au CSAM du 11 mai 2023 qui a été diffusée malgré la forte opposition non seulement de Solidaires Finances mais aussi de l'ensemble des fédérations.
Il s'en est suivie la note du 11 mai dernier diffusée au réseau dans la précipitation et encore une fois sans aucune discussion ni même présentation en CSAR.

Dés validation de la loi portant réforme des instances médicales, nous avions sollicité l'administration, d'abord pour la parution du décret qui n'est intervenue qu'en mars 2022 alors que les instances auraient dû être en place dès le 1er février 2022.

Une fois, le décret paru nous n'avons eu de cesse de demander des groupes de travail pour préciser sa déclinaison, cela à tous les niveaux, Fonction publique, Ministère et DGFiP. La réponse fût négative dans l'attente du positionnement de la DGAFP. Positionnement qui est intervenu en catimini via la mise à jour de la fameuse Foire Aux Questions ni présentée ni discutée avec les organisations syndicales alors que le sujet les concerne directement.

Solidaires Finances publiques dénonce fermement ce déni de dialogue social et plus grave encore la façon dont la Fonction Publique bafoue la représentativité issue de la loi et des urnes et cela sur plusieurs aspects :

- **L'appel à candidature pilotée** par l'administration qui permet à n'importe quel agent du corps électoral de se présenter sans aucune mention d'appartenance ou de lien à une organisation syndicale. Cela contrevient au principe de représentativité. Ce principe d'élection indirecte pour donner la qualité de représentant du personnel est une première. La qualité de représentant du

personnel jusqu'à présent s'est toujours obtenue par une élection directe auprès des salariés ou alors via la désignation par une organisation syndicale.

De plus ce mode de désignation est venu surcharger les directions et les services RH avec une tâche supplémentaire. Pour Solidaires Finances Publiques, il est absolument nécessaire de prendre en compte la représentativité issue des élections professionnelles de décembre 2022. Cette représentativité était par ailleurs prise en compte lors des désignations dans les anciennes commissions de réforme.

- **Le principe de classement des candidatures selon le nombre de voix** donne à l'organisation majoritaire de l'instance la primauté sur les conseils médicaux. De fait, les sujets des conseils médicaux en formation plénière (accident de service, maladie professionnelle, ATI, mise en retraite anticipée) deviendraient le monopole d'une seule organisation syndicale. Ce procédé ne fait aucun sens et contrevient une nouvelle fois au principe de représentativité. De plus, par voie de conséquence, il interdit à un agent d'être défendu par un représentant de l'organisation syndicale dont il est adhérent ou sympathisant.

  Il faut rappeler ici, que même si l'agent peut se faire représenter par la personne de son choix, celle-ci ne peut pas participer aux débats et échanges avec l'ensemble des membres du conseil médical et elle ne peut pas prendre part au vote.

- **Sur le déroulé du vote,** en cas d'absence d'un représentant du personnel titulaire lors du vote, le décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'État ne permettrait pas au suppléant de voter ni au titulaire de déléguer son vote. Si toutefois un ou plusieurs titulaires étaient empêchés, l'élection aurait lieu avec les seuls titulaires présents. Il s'agit pour nous d'une interprétation restrictive du décret qui n'est pas aussi précis. Il dispose dans ses articles 6 c) et 6-1c) « *c) De deux représentants du personnel inscrits sur une liste établie par les représentants du personnel élus au comité social dont relève le fonctionnaire concerné. Afin de constituer cette liste,* ***les représentants du personnel élus en qualité de titulaire au comité social élisent****, au scrutin nominal à un tour, pour la durée du mandat de ce comité, quinze agents parmi les fonctionnaires appartenant au corps électoral de ce même comité. Le nombre de voix obtenu par chacun des candidats élus détermine l'ordre selon lequel il est fait appel à eux pour siéger en séance.* » Ce principe d'élection bafoue tous les fondamentaux démocratiques en la matière et contrevient aux modalités de vote précisées dans l'art 90 du décret 2020-1427 relatif au CSA : *[...] Les suppléants n'ont voix délibérative qu'en l'absence des titulaires qu'ils remplacent.* Cela est inadmissible !

Si Solidaires Finances Publiques 82 a décidé de siéger ce jour c'est parce qu'il accorde une importance particulière à la défense individuelle des agentes et des agents qui se trouvent souvent en graves difficultés. Cela ne reflète en aucun cas notre adhésion aux modalités de désignation qui nous ont été imposées au mépris du dialogue social, de la représentativité et de tout principe démocratique.

Solidaires Finances Publiques reste mobilisé sur cette question et n'hésitera pas à saisir la juridiction administrative si la Fonction Publique ne revient pas sur sa FAQ de manière à prendre en compte la représentativité issue des urnes !

Nous rappelons également la situation administrative paradoxale, qui consiste à obliger en se précipitant de
mettre en place et faire fonctionner les nouvelles instances tout en négligeant le cadre réglementaire dans lesquelles elles doivent se tenir.
Quid des règlements intérieurs ? Quid des guides pratiques ?

Stéphane RAMBEAUD – Stéphanie BOURGER --Quentin DENISE – Membres du CSA L
Pour la section de Solidaires Finances Publiques 82.

Annexe 2

Redéploiement interne d'emplois
SIE de Tarn-et-Garonne

à l'ordre du jour : transfert de 2 emplois cadre C SIE antenne Moissac vers SIE Montauban.

Votre démarche, en dehors du CSAL emploi nous surprend.
Si sur le papier, on devrait se réjouir d'enrichir le SIE Montauban de 2 emplois, Solidaires s'inquiète que ces sièges soient fictifs.

Nous avons tristement l'habitude de postes créés ou redéployés, postes accompagnés de missions et sur lesquels vous n'affectez personne. Ce qui de fait, impacte le service cible qui voit seulement sa charge de travail augmenter.

Solidaires refuse que ce redéploiement ne soit pas qu'un transfert de chaises et de charges de travail sans augmentation de personnel.

Par ailleurs, nous sommes particulièrement inquiets quant à la mise en place de la facturation électronique des entreprises. Monsieur le Directeur, vous le savez autant que nous, cette réforme va susciter des interrogations, des besoins d'assistance des professionnels, etc. Cela va se traduire par PLUS d'appels téléphoniques, PLUS de courriels à traiter, PLUS d'accueil physique avec des usagers exigeants et pressés qui ne tolèrent pas de se retrouver face à une administration réformiste, sans moyens humains d'accompagner ses réformes...

et nous les comprenons !

Pour Solidaires, un redéploiement de 2 emplois au SIE de Montauban OUI mais uniquement à la condition que tous les emplois de ce SIE soient pourvus.

En ce sens, Solidaires émet un avis défavorable et vous demande de l'adjoindre au PV.

Syndicat National Solidaires Finances Publiques
Section du Tarn-et-Garonne

Annexe 3

Création du Pôle Unifié de Contrôle
PUC

Monsieur le Directeur, nous avons lu avec attention votre dossier de présentation qui nous conduit aux observations suivantes sauf erreur de notre part, au TAGERFIP 2022,
il y avait en BCR 2 B et 1 A.

C'est lors du 1er CSAL, début 2023 que vous nous avez annoncé la suppression du cadre A et la création d'un 3ème cadre B en BCR, prenant effet au 1er septembre 2023.

Vous vous appuyez d'ailleurs sur cette suppression de cadre A BCR pour refondre les services du contrôle fiscal, alors même que vous avez estimé que la création d'un poste de B le compensait. Vous avez changé d'avis ?

Quelques points de vigilance...

Il est mentionné dans votre dossier de présentation que « *les postes de la BCR resteront fléchés à l'intérieur du service compte tenu du régime indemnitaire spécifique associé à ces emplois (ACF contraintes particulières)* ».
Dont acte !
En effet, Solidaires exige la pérennité de l'ACF contraintes particulières et des règles de gestion propres aux agents BCR.
Solidaires demande cette inscription dans le marbre pour les agents BCR actuels et ceux à venir post-PUC.
Au 1er septembre 2023, un poste de B en BCR est créé. Espérant qu'il soit pourvu, Solidaires sera attentif au respect des règles précitées, pour ce mouvement et les prochains.

Autre point de vigilance, Monsieur le Directeur, vous évoquez : « *Ces fusions permettent une meilleure mutualisation, meilleures liaisons et rapidité d'engagement des procédures* ».
Il s'agit là de la principale crainte des agents de PCE, de BDV et BCR.
Tous redoutent un glissement des métiers.
Chacun de ces trois services porte sur des missions bien particulières, distinctes les unes des autres. En clair, les agents de PCE ne souhaitent pas faire du travail de vérificateur en BDV ou d'enquête de BCR ; les agents de BDV ne souhaitent pas exercer les missions de PCE ni les enquêtes de BCR ; les agents B de BCR refusent de se voir attribuer des tâches de PCE si le poste de B n'était pas pourvu.

Or, nous avons l'habitude des fusions de services, la Direction en profite toujours pour fondre les missions.

D'autre part, en reprenant les éléments chiffrés en termes de personnels que vous indiquez dans le dossier de présentation, l'avant et l'après PUC s'équilibrent.

Quel est donc votre intérêt à fusionner les services ?

Un plan anti-fraude annoncé par le ministre avec 1500 agents en plus pour le contrôle est toujours en cours de discussion. Dès lors, ne serait-il pas opportun d'attendre ?

Le manque de visibilité et les fortes inquiétudes conduisent Solidaires à voter CONTRE la mise en place d'une fusion de services injustifiée.

Solidaires Finances Publiques
SYNDICAT NATIONAL
Section du Tarn-et-Garonne